

# COMMISSION ECB du CNPN du 22 AVRIL 2021

## Avis sur le 1<sup>er</sup> PNA 2020-2029 en faveur des Pétrels endémiques de La Réunion le Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*) et le Pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*)



La commission ECB du CNPN a examiné ce premier Plan National d'Actions en faveur des deux espèces de pétrels endémiques de l'île de La Réunion, réunies pour la première fois dans un même document stratégique.

L'île de La Réunion abrite deux espèces nicheuses de pétrels, toutes deux très menacées :

D'une part, le Pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*), placée dans la catégorie « En danger critique d'extinction (CR). Cette espèce avait déjà fait l'objet d'un PNA, validé par le CNPN en janvier 2012.

D'autre part, le Pétrel de Barau (*Pterodroma barau*), classée « En danger d'extinction (EN) », lequel avait déjà fait l'objet d'un Plan de Conservation, l'équivalent d'un Plan Régional d'Action, validé par le CSRPN en juillet 2008.

La similitude des menaces pesant sur ces deux espèces lors de leur séjour sur l'île, ainsi que des réponses opérationnelles qui peuvent y être apportées, a conduit la DEAL de La Réunion à financer la rédaction d'un PNA commun, confiée au Parc National de La Réunion.

Une première étape de ce travail a produit le bilan du PNA en faveur du Pétrel noir de Bourbon, évalué favorablement par le CNPN en mai 2019, et suivie par un important travail de concertation entre les acteurs de l'île en 2019 et 2020, autour des thèmes variés nécessitant une forte appropriation pour favoriser le succès des actions devant être mises en œuvre (errance animale, pollution lumineuse, éducation, etc.). Il faut souligner ici la qualité et la variété des partenaires mobilisés autour de ce projet très fédérateur.

Il convient de souligner à nouveau le remarquable travail de terrain effectué ces dernières années par toutes les personnes et structures impliquées autour de la sauvegarde de ces deux espèces emblématiques de l'île, car cela a permis des avancées très significatives dans la compréhension de leur écologie et des facteurs prépondérants qui mettent en danger leur survie.

Bien que nichant dans des sites d'altitude souvent extrêmement difficiles d'accès, ces deux oiseaux souffrent de menaces bien identifiées, et toutes indirectement liées à l'homme ; les prédateurs terrestres, exogènes de l'île, détruisent aussi bien des adultes que des poussins dans les colonies, et les lumières artificielles des agglomérations humaines conduisent à des atterrissages nocturnes inopportuns des jeunes à l'envol, assortis d'une forte probabilité de mortalité s'ils ne sont pas secourus.

Chez ces espèces longévives à faible taux de reproduction (un seul poussin par an) et dont les effectifs globaux sont très faibles et reposent beaucoup sur la survie adulte, ces mortalités accidentelles adultes et juvéniles sont insupportables, et l'objectif prioritaire de tous les acteurs est bien de les réduire au maximum.

La lutte contre chacun des facteurs de mortalité est utile et nécessaire, si bien que tous les acteurs mobilisés ont un rôle pertinent dans cette stratégie, et c'est bien la combinaison des actions qui assurera le succès du PNA et la survie des pétrels à long terme.

Les résultats récents des études génétiques ont mis en évidence deux points de sensibilité ; d'une part, et pour chacune des deux espèces, les différentes colonies fonctionnent comme autant de sous-populations isolées les unes des autres, ce qui accroît encore la fragilité globale de chaque espèce et doit conduire à rechercher les

meilleurs résultats vis-à-vis des prédateurs terrestres pour chacune de ces sous-populations. D'autre part, ces mêmes analyses témoignent clairement de l'existence de colonies encore inconnues d'effectifs pourtant significatifs, et dont la mise en évidence sur le terrain figure par conséquent parmi les priorités d'action.

En marge de ces découvertes, la poursuite du suivi en mer de ces oiseaux apportera vraisemblablement l'explication d'une écologie différenciée au large (comme le suggère l'analyse isotopique des individus chez le Pétrel noir), renforçant encore le caractère exceptionnel de chaque colonie de reproduction.

Plusieurs facteurs limitants sont identifiés sur les colonies : prédation des adultes ou des jeunes par les chats et les rats, disponibilités de sites de pontes dans les colonies exiguës, plantes exotiques envahissantes interdisant l'accès aux cavités, etc.

Les stratégies pour y faire face sont bien identifiées. Toutes concourent à diminuer massivement, sinon éliminer, la mortalité des adultes au nid ou des poussins avant leur envol, et ainsi retrouver une dynamique de population en croissance et améliorer les capacités d'accueil des sites connus à ce jour.

Devant les difficultés à appliquer ces diverses méthodes sur des emplacements extrêmement contraints, une action complémentaire des précédentes vise à la création de sites alternatifs nouveaux, mais sur lesquels les modalités de contrôle des prédateurs terrestres seraient beaucoup plus aisées et performantes.

Les rats et les chats errants représentent en effet une menace prégnante sur l'ensemble de la biodiversité endémique de l'île, et comme leur élimination globale est aujourd'hui inconcevable, toutes les mesures, pour en permettre un contrôle permanent et efficace aux abords des colonies de pétrels, doivent absolument être soutenues. Les succès déjà enregistrés à cet égard, et permettant un accroissement significatif du succès reproducteur des colonies, plaident bien sûr pour la poursuite et le renforcement de ces moyens de lutte.

La rédaction de ce PNA commun aux deux pétrels répond aux recommandations qui avaient été formulées par le CNPN, lors de l'examen du bilan du PNA en faveur du Pétrel noir de Bourbon.

Fruit d'une concertation locale approfondie et d'une assise scientifique rigoureuse, ce PNA couvre très efficacement l'ensemble des facteurs identifiés comme menaces prépondérantes pour ces espèces et présente, d'une manière claire et opérationnelle, les actions devant être appliquées pour y faire face, au travers de 32 fiches actions réparties en 7 sous-objectifs. Toutes paraissent très justifiées. Les opérations couvrent des champs variés et ne sont pas que du seul périmètre de scientifiques et techniciens des espaces naturels, ou de diverses administrations ou collectivités.

Ce PNA identifie aussi toute la place que peut et doit jouer la société civile réunionnaise, à travers l'implication de la population vis-à-vis de la pollution lumineuse et du sauvetage des jeunes oiseaux « échoués » en zones urbaines, dont la survie compte beaucoup pour les deux espèces concernées.

La même population dont on espère aussi une bonne compréhension et l'acceptation des méthodes devant absolument être mises en œuvre pour le contrôle des prédateurs terrestres. Le volet communication du PNA est conçu en ce sens.

### **Recommandations :**

Des débats, il ressort clairement le besoin d'améliorer urgemment le cadre réglementaire permettant une lutte efficace contre les prédateurs terrestres exogènes.

Le CNPN insiste tout particulièrement sur la réalisation des actions constitutives de l'objectif n° 5, nécessaires pour asseoir les autres actions et permettre une modification positive drastique et rapide de la maîtrise des facteurs de mortalité :

- Intégration des préconisations liées aux menaces encourues par les Pétrels dans les politiques publiques (réduction de la pollution lumineuse par exemple par un accompagnement vers une transition lumineuse) et les documents d'aménagement territoriaux (5.1),
- Mise en place de réglementations pérennes et spécifiques au territoire, permettant une lutte efficace contre le Chat haret et/ou errant, applicables sur l'ensemble des sites connus ou à venir concernant ces espèces et les autres vertébrés endémiques menacés de l'île (5.2) (dont l'usage de pièges létaux

notamment). Le CNPN rappelle qu'il n'existe pas d'autre prédateur ou mammifère terrestre natif sur l'île et que, par conséquent, ces moyens de lutte par pièges létaux, vis-à-vis des carnivores errants, ne présentent pas de risques collatéraux pour le reste de la faune, alors que de leur usage, dépend vraiment la capacité de sauvegarde des espèces vertébrées menacées,

- Adaptation de l'APPB actuel (périmètre élargi) et création d'autres APPB (ou arrêté du directeur du Parc pour les secteurs en zone cœur de parc national) autant que nécessaire, selon les connaissances acquises sur les colonies et leurs facteurs de dérangement (5.3) (lutte dans un premier temps contre les dépôts de déchets, les travaux en falaises et les survols rapprochés d'hélicoptères, autour de la colonie de Pétrels noirs de La Rivière des Remparts),
- Coordination des actions de police aux différentes échelles des collectivités et services (5.3).

Enfin, le CNPN souhaite que le Ministère de l'Agriculture favorise, dans les meilleurs délais, l'adaptation aux conditions locales de la réglementation concernant la lutte contre les chats errants à l'aide de pièges létaux, cette méthode étant d'une importance cruciale pour le succès à long terme des actions de conservation des espèces menacées insulaires.

**En conclusion**, le CNPN souligne la grande qualité de ce PNA et ses capacités de réussite du fait d'une gouvernance élargie, d'une variété d'actions très bien identifiées, novatrices et complémentaires, ainsi que de leur mutualisation au bénéfice des deux espèces de pétrels.

Il partage avec le CSRPN de La Réunion le caractère d'urgence de sa mise en œuvre.

Le CNPN **adopte à l'unanimité le PNA en faveur des deux Pétrels** endémiques de La Réunion 2020-2029, tel que présenté et assorti des recommandations précédemment soulignées.



**Michel METAIS**  
**Président de la Commission ECB**